

Exécution des obligations internationales : environnement, travail, droits de la personne, diversité culturelle – questions et approches

Table des matières	Page
Historique	1
Structure du rapport	2
<u>PARTIE I</u>	
A. INTRODUCTION	3
B. ENVIRONNEMENT	4
1. Conformité et exécution	4
2. Options relatives à l'exécution des obligations environnementales internationales	5
<i>a. Renforcer la conformité avec les régimes internationaux en vigueur et futurs, et leur efficacité</i>	7
<i>i. Améliorer la structure des AME</i>	
<i>ii. Coordonner les fonctions des secrétariats des AME</i>	
<i>iii. Création d'un tribunal décisionnaire international</i>	
<i>b. Donner une dimension environnementale à la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)</i>	8
<i>i. Donner une dimension environnementale à la ZLEA</i>	
<i>ii. Intégration du développement durable</i>	
<i>iii. Recours à des mesures commerciales en ce qui concerne les procédés et méthodes de production non liés aux produits</i>	
<i>c. Efforts parallèles à la ZLEA</i>	9
<i>i. Accord parallèle dans le cadre de la ZLEA</i>	
<i>ii. Accord autonome portant sur le renforcement des capacités et la coopération</i>	
<i>iii. Organe public de vigilance supranational rattaché à la ZLEA, durant et suivant les négociations</i>	
3. Points à considérer	10
4. Politiques et approches gouvernementales	11
C. TRAVAIL	12
1. Observation et exécution	12
2. Options d'exécution des obligations internationales en matière de travail	13
<i>a. Recours aux dispositions de l'article 33 de la constitution de l'OIT prévoyant des sanctions dures dans les cas de violation particulièrement flagrants</i>	13